

Commission des dynamiques territoriales Commission du Territoire d'action Nord

70000 - Aménagement du territoire

Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la Commune d'OLWISHEIM

Rapport n° CP/2019/268

Service gestionnaire:

L6 - Inclusion, développement, emploi

Résumé :

Le Département suit l'élaboration et la révision des plans locaux d'urbanisme (PLU) sur le territoire bas-rhinois, au titre de sa mission de Personne publique associée (PPA) aux documents d'urbanisme.

La Commune d'Olwisheim a finalisé son projet et, conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme, le projet de PLU arrêté a été transmis au Département, pour qu'il fasse connaître son avis, en tant que PPA.

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'adopter le projet d'avis du Département sur le projet de PLU.

1. CONTEXTE

La Commune d'Olwisheim, appartenant au canton de Brumath et comptant 494 habitants en 2016, a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 20/06/2016, complétée par délibération le 28/11/2016 et a arrêté son projet de PLU le 07/02/2019.

2. PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'OLWISHEIM

Le projet de PLU propose un développement urbain maîtrisé qui concilie croissance démographique et maintien de la qualité du cadre de vie, tout en s'affirmant respectueux du paysage et de l'environnement.

Il conforte par ailleurs une organisation urbaine de qualité en inscrivant son évolution en continuité de l'existant, en développant une offre résidentielle diversifiée et adaptée aux besoins de tous les habitants, en maintenant l'offre en équipements et en favorisant l'implantation de services et commerces de proximité.

Concernant les orientations en matière d'habitat

Les orientations du projet de PLU s'inscrivent en cohérence avec les enjeux de la politique territorialisée de l'habitat que le Département déploie depuis 2009 via ses Plans Départementaux de l'Habitat à l'échelle des Schémas de cohérence territoriale, ici avec le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord approuvé le 17 décembre 2015.

Concernant les risques et les nuisances

En prenant bien en compte les risques de coulées d'eaux boueuses à travers une délimitation fine des zones constructibles qui limite l'étalement urbain et rend inconstructibles les espaces les plus sensibles notamment en façade nord du village, limite ou interdit l'imperméabilisation des sols, ainsi qu'en prenant en compte le risque inondation lié aux remontées de nappe et au débordement du ruisseau le Vierbruckgraben par un classement en zone N des espaces les plus sensibles et par des reculs de construction appropriés, le projet de PLU réduit l'exposition des biens et des personnes (actuels et futurs) aux différents risques naturels.

Par ailleurs, les choix de développement de l'urbanisation tiennent compte des nuisances sonores émises par la ligne ferroviaire à grande vitesse (LGV) qui traverse le territoire communal au sud afin de ne pas augmenter la population qui y serait soumise.

Concernant les déplacements et le réseau routier

Le projet de PLU entend organiser progressivement une mobilité alternative à la voiture en développant le réseau des circulations douces dans l'ensemble de son enveloppe urbaine, et hors agglomération.

Ce développement, en veillant à la sécurité des piétons et cycles sur l'ensemble du réseau ainsi qu'en privilégiant les trajets courts du quotidien reliant les zones d'habitat aux commerces, services et équipements, concourt à la qualité du cadre de vie.

3. PROPOSITION D'AVIS DU DEPARTEMENT

Il est proposé d'émettre un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la Commune d'Olwisheim dont les orientations s'inscrivent pour l'ensemble en cohérence avec les enjeux du Département.

Le projet de PLU de la Commune d'Olwisheim a été présenté le 17 juin 2019 aux membres de la Commission territoriale Nord et a recueilli un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté d'Olwisheim qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département.

Strasbourg, le 28/06/19

Le Président,

Frédéric BIERRY